



Réseau de
chaleur



Géothermie



Bois
énergie



Solaire
thermique

**COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES,
ASSOCIATIONS ET COPROPRIÉTÉS**

Jusqu'à

80%*

de subvention sur l'étude
et l'investissement liés à
votre installation !

APPEL A PROJETS CHALEUR RENOUVELABLE

***Vous pouvez bénéficier d'un
accompagnement technique et financier.***

**Ici, c'est
l'Ain !**

**Taux donné à titre indicatif, montant de subvention calculé en fonction des MWh EnR produits et sous réserve d'éligibilité du projet aux modalités techniques et financières de l'ADEME.*

QUELS OBJECTIFS ?



Maîtriser les évolutions des coûts de l'énergie



Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air



Travailler avec des installateurs et fournisseurs locaux

POUR QUI ?

Toute collectivité, entreprise, association ou structure disposant d'un N°SIRET, située dans le Département de l'Ain.

Quels équipements sont éligibles ?



Géothermie



Bois énergie



Réseau de chaleur



Solaire thermique

Jusqu'à 80% d'aides !

sur le coût de l'étude de faisabilité et/ou de l'installation

5 EXEMPLES D'AIDES

Type d'installation	Investissement HT	Production moyenne en MWh/an	Montant de l'aide financière
Chaudière à granulés pour environ 300 m ² dans une mairie	40 000 €	64	27 000 € (60%)
Chaudière plaquette forestière pour environ 2800 m ² de locaux associatifs	200 000 €	380	159 600 € (79.8%)
40 m ² de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire d'une copropriété	40 000 €	21	23 500 € (59%)
Chaufferie biomasse et réseau de chaleur dans une commune de 6000 habitants	3.6M €	4000	1.9M € (53%)
Pompes à chaleur géothermique pour un bâtiment tertiaire occupé par une collectivité	240 000 €	150	152 000 € (63%)



La **SPL ALEC AIN**, votre opérateur territorial, vous conseille et instruit votre dossier sur l'ensemble du Département de l'Ain.

Le **Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)** est une déclinaison du **Fonds Chaleur** permettant le financement des études et des installations, jusqu'alors non éligibles.



Contactez Martial GUÉBIN :

06.80.17.65.51 / 04.74.45.90.02 ou m.guebin@alec-ain.fr

Le Département de l'Ain
vous accompagne



Financé par :

Soutenu par



Dispositif animé par :

